



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE

Séance du 26 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-six juillet à 20 heures 30, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie sous la présidence de Monsieur Denis TURREL, au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière du 19 juillet 2018

Délibération N°03 07 18

Création d'un poste de Directeur Environnement

Etaient présents: AUDOUBERT Michel, BARBERO Michel, BAROUSSE Stéphane, BOUVIER Claude, BROS Bernard, CARRASCO José, CAZARRE Max, CESAR Jean-Claude, COMA Marianne (remplaçante de HALIOUA Jean-Louis), COT Jean, DEGA Gilbert (remplaçant de BERNARD Marie-Christine), DELSOUC Marc, DUPONT Michèle, FERRAGE Pierre, FORGET Éric, GALY Maurice, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, GRAGLIA Fabrice (remplaçant de DEDIEU-CASTIES Françoise), GREGOIRE Anne-Marie, LEFEBVRE Patrick, MASSARUTTO Patrick, MAURY Robert (remplaçant de DEVIC henri), MEDALE GIAMARCHI Claire, MESBAH-LOURDE Pascale, MICHEL Robert, NAYA Anne-Marie, RACCA Jean-Pierre, RIAND Sandrine, SEGUELA Jean-Louis, TURREL Denis, VEZAT-BARONIA Maryse, VIGNES Michel

Pouvoirs: AUDOUBERT René (pouvoir donné à AUDOUBERT Michel), BRUN Karine (pouvoir donné à LEFEBVRE Patrick), DANES Richard (pouvoir donné à FORGET Éric), DEJEAN Daniel (pouvoir donné à MASSARUTTO Patrick), DEJEAN Henri (pouvoir donné à BOUVIER Claude), LEMASLE Patrick (pouvoir donné à NAYA Anne-Marie), MAILHOL Béatrice (pouvoir donné à MEDALE GIAMARCHI Claire), SALAT Éric (pouvoir donné à VEZAT-BARONIA Maryse)

<u>Etaient Excusés</u>: BEDEL Philippe, BENARFA Ali, BIBES-PORCHER Ghislaine, CARRERE Gérard, COSTES Alexandra, DELAVERGNE Evelyne, FAUSTINI Marie-Claire, FEUILLERAC Jean-Paul, GRYCZA Daniel, ISRAEL Pierre, LEBLANC Daniel, LIBRET-LAUTARD Madeleine, SENECLAUZE Christian, SUZANNE Colette, TEMPESTA Marie-Caroline, VIEL Pierre,

Secrétaire de séance : BAROUSSE Stéphane

OBJET : Création d'un poste de Directeur Environnement

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la nécessité de créer un poste de Directeur Environnement à temps complet suite à la nouvelle organisation des services techniques.

Dans le cadre du recrutement, il convient dès à présent de créer les postes susceptibles d'être pourvus par la personne qui sera recrutée.

Monsieur le Président propose au Conseil :

-la création d'un emploi permanent de Directeur Environnement à temps complet, -à ce titre, cet emploi sera occupé soit :

✓Par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des Ingénieurs au grade d'Ingénieur relevant de la catégorie hiérarchique A, ✓Par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des Techniciens aux grades de Techniciens ou Techniciens principal de 2ème classe relevant de la catégorie hiérarchique B.

A l'issue du recrutement, il est précisé que les postes restants vacants seront proposés à la suppression lors d'un prochain Comité Technique et lors d'un prochain Conseil Communautaire.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Vu l'avis favorable de la commission du personnel en date du 04 juillet 2018,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 05 juillet 2018,

Entendu l'exposé du Président,

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la création au tableau des effectifs d'un emploi permanent à temps complet de Directeur Environnement au grade d'Ingénieur relevant de la catégorie hiérarchique A, du cadre d'emploi des Ingénieurs territoriaux, à raison de 35h.
- D'approuver la création au tableau des effectifs d'un emploi permanent à temps complet de Directeur Environnement au grade de Technicien relevant de la catégorie hiérarchique B, du cadre d'emploi des Techniciens territoriaux, à raison de 35h.
- D'approuver la création au tableau des effectifs d'un emploi permanent à temps complet de Directeur Environnement au grade de Technicien principal de 2ème classe relevant de la catégorie hiérarchique B, du cadre d'emploi des Techniciens territoriaux, à raison de 35h.

Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

- D'autoriser Monsieur le Président à procéder au recrutement de l'agent ;
- De modifier en conséquence le tableau des effectifs qui est annexé à la présente délibération :
- De préciser que les crédits budgétaires sont inscrits au budget principal de la collectivité.

Pour copie conforme, Adopté à l'unanimité

Le Président,

Denis TURREL

Délibération publiée, transmise au Représentant de l'Etat et certifiée exécutoire à compter du 31/97/12018...

	POSTE CREES	QUOTITE	NBRE POSTES OUVERTS	NBRE POSTE POURVUS	NBRE POST
ADMINISTRATIVE	Attaché principal		2	2	0
	Attaché territorial	тс	3	3	0
	Rédacteur principal 1ère classe		3	2	1
		1	0	0	0
	Rédacteur principal 2ème classe	TNC 28 H	1	1	0
	Adjoint administratif principal 1ère classe	тс	1	1	0
	Adjoint administratif principal 2ème classe		6	6	0
	Adjoint administratif		2	2	0
TECHNIQUE	Ingénieur principal		2	2	0
	Ingénieur		1	0	1
	Technicien principal 1ère classe		2	2	
	Technicien principal fele classe				0
	Technicien principal 2ème classe		1	0	1
	Technicien		1	0	1
	Agent de maîtrise		1	1	0
	Adjoint technique principal 1ère classe		9	8	1
		TNC	1 = 1	1	0
	Adjoint technique principal 2ème classe	TC	15	15	0
	Adjoint technique	TNC 28 H	1	1	0
		TNC -30 h	9	9	0
		TNC - 32 H	1	1	0
		тс	11	11	0
ANIMATION	Adjoint d'animation	TC	1	0	1
		TNC 28 H	1	1	0
		TNC 25 H	1	0	1
		TNC 20 H	2	040	1
SOCIALE ET MEDICO SOCIALE	Puéricultrice hors classe		1	1	0
	Infirmier territorial en soins généraux classe normale	тс	1	7	0
	Educateur principal de jeunes enfants		9	9	0
	Educateur de jeunes enfants		6	6	0
	Auxiliaire de puériculture principale de 2ème classe		27	25	2
			122	112	10

